

CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA JEUNESSE

MADRID (ESP) - 19-25/08/2019

JUNIOR CUP

CATEZ (SLO) – 13-18/05/2019

BUCAREST (ROU) – 15-20/07/2019

ARC A POULIES CADET/JUNIOR

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat du Monde de la jeunesse est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie (junior et cadet, homme et femme).

Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2019, de nationalité française.

EPREUVES DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir avant le 12 avril 2019, le tout accompagné d'une copie numérisée de son passeport dont la date de validité doit être au moins ultérieure au 28 août 2019 et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire annuelle. Enfin, pour être sélectionnable, les archers inscrits sur liste ministérielle doivent être à jour de leur surveillance médicale réglementaire 2019.

Pour des raisons organisationnelles, le nombre total de participants en arc à poulies est limité à 24. Si plus d'actes de candidature sont comptabilisés dans les délais impartis, le classement national FITA 2018 et de tir en salle 2019 seront pris en compte pour établir la liste des archers pouvant participer.

JUNIOR CUP

CATEZ (SLO) – 13-18/05/2019

L'équipe de France qui participera à la Junior Cup de Catez sera composée du ou des archers ayant réalisé, lors du TNJ1 (Sarcelles, 21-22 avril 2019), le minima de score suivant :

- 690 points pour les juniors hommes,
- 675 points pour les juniors femmes,
- 680 points pour les cadets,
- 670 points pour les cadettes.

La sélection pour la Junior Cup sera définitive le 22 avril 2019.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA JEUNESSE
MADRID (ESP) - 19-25/08/2019
JUNIOR CUP
BUCAREST (ROU) – 15-20/07/2019

Le processus de sélection pour le championnat du Monde s'appuie sur trois épreuves.

1^{ère} épreuve de sélection

La première épreuve de sélection correspond au TNJ1 qui se déroulera le 21 et 22 avril 2019 à Sarcelles sous la forme d'un 2x36 flèches et d'un tournoi.

2^{ème} épreuve de sélection

La deuxième épreuve de sélection correspond au TNJ2 qui se déroulera le 11 et 12 mai 2019 à Ruelle sur Touvre sous la forme d'un 2x36 flèches et d'un tournoi.

3^{ème} épreuve de sélection

La troisième épreuve de sélection correspond au TNJ3 qui se déroulera le 9 et 10 juin à Yzeure sous la forme d'un 2x36 flèches et de duels.

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde et à la Junior Cup de Bucarest :

- Sera composée, le cas échéant, du ou des archers ayant participé au championnat du Monde FITA 2019,
- Sera complétée du premier archer du classement final du processus de sélection à condition d'avoir réalisé au moins une fois le minima de score suivant lors du TNJ2 ou du TNJ3 :
 - 695 points pour les juniors hommes,
 - 680 points pour les juniors femmes,
 - 685 points pour les cadets,
 - 675 points pour les cadettes.
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

En fonction des conditions météorologiques, le niveau de performance détaillé ci-dessus pourra être réévalué sur décision de la DTN à l'issue des épreuves.

La sélection pour le championnat du Monde sera définitive le 11/06/19.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

ANNEXE

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

A l'issue de chaque tir de 2x36 flèches, un classement est établi à partir de la somme de scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X). Chaque tournoi est organisé selon le règlement des TNJ.

A l'issue des trois épreuves de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des scores réalisés (hors situation de match). En cas d'égalité, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo seront départagés au nombre de victoires. Enfin, le score le plus élevé lors d'un 2x36 flèches, le nombre de 10 puis de X seront pris en compte pour établir un classement sans égalité.